

INFO

[> Politique](#)[> International](#)[> Environnement](#)[> Santé](#)[> Auto](#)[> Société](#)[> Médias](#)[> Science et Tech](#)[> Web](#)[> Météo](#)

DÉBATS

[> Figaro M](#)[> Vos réa](#)

Exemples : Médias, Présidentielle, Auto, Hippisme, Immobilier

Rechercher un article

Drame de Grasse : la version des policiers

Aziz Zemouri, Le Figaro Magazine

21/05/2008 | Mise à jour : 22:00  Réactions(31)

Info Figaro - L'un des policiers impliqué dans l'arrestation d'Abdelakim Ajimi, mort peu après son interpellation le 9 mai, reconnaît avoir pratiqué une « une prise genre clé d'étranglement », même s'il n'était « pas à fond ».

L'IGPN vient de transmettre son enquête aux deux magistrates saisies dans l'affaire de la mort du jeune Abdelhakim Ajimi, le 9 mai dernier à Grasse peu après son interpellation par la police après une altercation avec un directeur d'agence bancaire.

Les policiers entendus évoquent les conditions d'interpellation du jeune homme de 22 ans en précisant : « Nous connaissions cet individu pour l'avoir contrôlé à deux ou trois reprises. C'est pourquoi nous l'avons invité à nous suivre au commissariat ». Selon les policiers, Ajimi a répondu : « Ne me touchez pas ! ». Les policiers tentent alors de le maîtriser. « Il se débat, non pas pour donner des coups mais plutôt pour sortir de notre emprise », dit l'un des fonctionnaires de police. Deux policiers et le suspect s'empoignent et se retrouvent emportés contre la vitrine de l'assureur Generali, le carreau s'étoile sous la force du choc. L'autre policier de la Bac, blessé à la clavicule, est emmené par les pompiers.

L'un des policiers reconnaît que, pour immobiliser Abdelhakim Ajimi, il fait « une prise genre clé d'étranglement, mais je n'étais pas à fond » assure-t-il.

Pour sa part, le Procureur de Grasse avait évoqué les premières conclusions des médecins qui avaient diagnostiqué parmi les causes de la mort « de possibles signes asphyxiques » en même temps « qu'une possible pathologie cardiaque de la victime non décelée jusqu'à présent ».

Interrogé sur ces nouveaux éléments, Maître Sylvain Pont, un des avocats niçois de la famille du jeune grassois déclare : « Je ne suis pas là pour faire le procès de la police ou des policiers. Toutefois, s'il était avéré, au regard des témoignages et de l'autopsie, que le fonctionnaire de police mis en cause avait eu la possibilité d'interpeller l'individu sans mettre en danger la vie de mon client, les juges devraient alors s'interroger sur l'opportunité d'une requalification d'homicide involontaire en coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner relevant de la compétence de la cour d'assise ».

Les juges d'instruction débiteront leurs auditions lundi en entendant les parents de Abdelhakim Ajimi.